



Bâle, le 7 décembre 2011

Communiqué de presse

Produits bio d'Italie: Bio Suisse réagit immédiatement

Suite au soupçon que 700'000 tonnes de denrées alimentaires ont été frauduleusement commercialisées comme marchandise bio en Italie, Bio Suisse a immédiatement pris les mesures qui s'imposent: tous les produits bio de l'entreprise italienne Sunny Land sont préventivement sous embargo depuis mardi 6 décembre.

Même si Bio Suisse ne pense pas que des produits Bourgeon soient concernés, l'Association suisse des organisations d'agriculture biologique a réagi immédiatement hier, informé ses partenaires et décrété l'embargo sur l'importation de tous les produits de l'entreprise soupçonnée de fraude Sunny Land. Cet embargo concerne aussi les produits Bourgeon déjà importés et qui sont en stock chez les importateurs suisses concernés. Bio Suisse a en outre décrété que toutes les marchandises de Sunny Land doivent subir des analyses supplémentaires pour trouver d'éventuels résidus de pesticides. Bio Suisse est dans ce contexte en contact direct avec les importateurs suisses concernés ainsi qu'avec les organismes de contrôles italiens et suisses.

L'entreprise commerciale italienne Sunny Land est reconnue par Bio Suisse pour le label Bourgeon. Elle avait jusqu'ici rempli toutes les conditions pour le commerce de marchandises Bourgeon. Ces conditions sont le respect du Cahier des charges de Bio Suisse ainsi qu'une vérification régulière par des organismes de contrôles accrédités. Toutes les entreprises reconnues par Bio Suisse en Suisse ou à l'étranger doivent apporter la preuve qu'elles satisfont aux exigences du Cahier des charges de Bio Suisse et qu'une stricte séparation de tous les flux des marchandises est parfaitement garantie. Jusqu'ici, la traçabilité des flux des marchandises jusqu'aux producteurs agricoles reconnus conformes au Bourgeon avait été vérifiée et déclarée en ordre par l'organisme de contrôle pour toutes les livraisons de marchandises Bourgeon effectuées en Suisse par Sunny Land. Bio Suisse a *nota bene* des exigences plus strictes sur le plan des contrôles et de la traçabilité que les ordonnances fédérales ou européennes sur l'agriculture biologique.

Interlocutrice pour les médias:

Sabine Lubow, Responsable des relations publiques de Bio Suisse, 061 385 96 25, sabine.lubow@bio-suisse.ch

Bio Suisse est la principale organisation bio de Suisse et la propriétaire de la marque Bourgeon. Cette organisation faitière créée en 1981 représente les intérêts de ses 5'500 entreprises agricoles et horticoles Bourgeon, et plus de 800 entreprises agroalimentaires et commerciales ont conclu avec elle un contrat de licence Bourgeon. Toutes ces entreprises sont régulièrement contrôlées par des organismes indépendants qui vérifient et certifient qu'elles respectent bien le très strict Cahier des charges de Bio Suisse. Le Bourgeon garantit des produits de haute qualité agricole, écologique, nutritive et gustative.